

**Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne
Turin, 17-18 octobre 2014**

**Projet de discours de M. Salim Muslumov, ministre du Travail et de la
Protection sociale de la population de la République d'Azerbaïdjan, au nom de
la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**
(Texte traduit à partir de l'original en anglais)

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Commissaire,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de me trouver aujourd'hui ici, à Turin. Au nom de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, je veux remercier les pouvoirs publics italiens et notre hôte, M. Fassino, maire de Turin, d'avoir organisé cette conférence. Nous sommes honorés que cet événement se tienne dans cette belle ville au riche héritage culturel qui est aussi, bien sûr, le lieu où la Charte sociale européenne a vu le jour.

Comme le mentionne à juste titre le programme de la Conférence, la Charte « *doit être mise au premier plan pour que l'Europe retrouve l'adhésion des citoyens et l'engagement des Etats autour des valeurs de démocratie, de prééminence du droit et de respect des droits de l'homme* ».

La protection et la cohésion sociales ont occupé une place centrale dans le programme de la présidence azerbaïdjanaise. En septembre dernier, nous avons accueilli la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Stratégie et le Plan d'action pour la cohésion sociale. L'événement a été mis à profit pour aborder des sujets importants tels que la cohésion sociale et le modèle social européen en temps de crise économique, la diversité dans les sociétés européennes et les obstacles actuels et futurs au développement de sociétés plus inclusives. Nous sommes convaincus qu'il est important de poursuivre le dialogue sur ces questions. C'est pourquoi je le redis : notre gouvernement se propose d'organiser la prochaine Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale à Bakou.

Ces dernières années, de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe ont connu la récession économique la plus sévère depuis la seconde guerre mondiale – et plusieurs en souffrent hélas encore. Dans beaucoup de pays, les mesures d'austérité adoptées face à cette situation ont eu un impact négatif sur le niveau de protection sociale.

Les mesures d'austérité répondaient incontestablement à des impératifs économiques. Mais il nous faut aussi voir plus loin que les contraintes imposées par cette situation de crise et examiner comment

préservé la protection sociale dans nos sociétés. A long terme, une absence de protection adéquate des droits sociaux entraînerait des conséquences graves pour des millions d'Européens et donc pour la cohésion et les fondements démocratiques de nos pays. Nous devons tous en être conscients.

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'il s'agit de garantir les droits sociaux, la violence et la fragilité demeurent des obstacles majeurs. Partout dans le monde, des peuples continuent à subir des guerres dévastatrices et des épurations ethniques. Les réfugiés et les personnes déplacées se comptent par millions. C'est pourquoi la cohésion sociale est un enjeu de taille dans de nombreux pays, dont le mien.

Plus généralement, nous devons adopter une démarche plus globale. L'ensemble des droits de l'homme, y compris les droits sociaux, doivent être envisagés comme autant de conditions indispensables à la dignité humaine, à la prospérité et à la sécurité, conditions qui se renforcent mutuellement. Nous devons donc accorder le même degré d'importance au respect des droits sociaux qu'au respect des droits civils et politiques.

Il est important de rappeler deux principes fondamentaux qui sous-tendent tous les droits humains – civils, politiques, sociaux, économiques et culturels : la dignité humaine et l'égalité des chances pour tous. C'est souvent dans le domaine social que se dressent les principaux écueils à ces principes. Pensons aux individus potentiellement vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, dont la dignité ou les droits humains peuvent aisément être violés du fait de négligences, de soins inadéquats ou de facteurs externes. Pensons aussi aux individus en situation de pauvreté ou de chômage de longue durée et au désespoir qu'ils peuvent ressentir. Pour eux, l'accès à des droits sociaux peut être vital.

Mesdames et Messieurs,

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'intéresse d'autant plus à ces questions qu'il est doté des pouvoirs lui permettant d'intervenir dans le cadre des procédures de rapports et de réclamations collectives de la Charte en adressant des recommandations ciblées aux Etats parties concernés.

Je voudrais également évoquer la Déclaration adoptée par le Comité des Ministres en 2011, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Charte. Elle souligne le bien-fondé des droits sociaux et l'importance qu'il y a à les garantir en période de difficultés économiques, surtout pour les personnes appartenant à des groupes vulnérables.

Concernant l'acceptation de la Charte sociale européenne révisée par les Etats membres, la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres a tout mis en œuvre pour en faciliter la

ratification, comme le préconisait la Déclaration du Comité des Ministres de 2011. Cette conférence est une nouvelle occasion pour les Etats de réaffirmer leur engagement envers la Charte.

Au cours de notre présidence, nous nous sommes attachés à améliorer la collaboration entre le Conseil de l'Europe et les autres organisations internationales et régionales, notamment l'Union européenne. A cet égard, je souhaite remercier la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne d'avoir accueilli cette conférence.

Enfin, je suis heureux de constater que plusieurs autres événements en lien avec la Charte sont organisés à Turin cette semaine, faisant opportunément écho à la Déclaration du Comité des Ministres de 2011, qui invitait les Etats membres à accroître leurs efforts de sensibilisation à la Charte au niveau national auprès des professions juridiques, des universitaires et des partenaires sociaux ainsi que pour informer le grand public sur ses droits..

Je profite de cette occasion pour réitérer l'engagement de mon gouvernement envers la Charte sociale européenne. Depuis que nous l'avons adoptée, voici dix ans, le développement socio-économique de l'Azerbaïdjan a été remarquable. Notre PIB est 3,4 fois plus important, les investissements dans l'économie s'élèvent à 132 milliards de dollars des Etats-Unis, plus d'un million trois cent mille nouveaux emplois ont été créés, le taux de chômage est tombé à 5 %, le taux de pauvreté à 5,3 % et les revenus de la population se sont multipliés par 6,5.

Outre les efforts fournis pour réduire activement la pauvreté et créer des emplois, notre gouvernement s'attache également à renforcer la protection des personnes plus vulnérables de notre pays. Actuellement, elles sont 1 273 000 à percevoir une pension de retraite, 491 000 bénéficient d'une aide sociale et 321 000 reçoivent des prestations sociales. De façon générale, le système de sécurité sociale soutient 22 % de la population du pays.

Mesdames et Messieurs,

Je conclurai là-dessus mes remarques d'introduction. J'attends avec impatience les débats de cette conférence qui, je l'espère, seront fructueux. Merci de votre attention.